

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1959.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

tendant à approuver une Convention conclue entre le Ministre des Finances et des Affaires économiques et le Gouverneur de la Banque de France.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre

Paris, le 21 décembre 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi tendant à approuver une Convention conclue entre le Ministre des Finances et des Affaires économiques et le Gouverneur de la Banque de France, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 21 décembre 1959.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 440, 486 et in-8° 92.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est approuvée la Convention ci-annexée passée le 29 octobre 1959 entre le Ministre des Finances et des Affaires économiques, et le Gouverneur de la Banque de France.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1959.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

Nota. — Voir le document annexé au n° 440 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).